

HAITI

La situation de la sécurité alimentaire demeure préoccupante

ACTUELLE (AOÛT 2023 – FÉVRIER 2024)	
<p>4,35m</p> <p>44% de la population analysée</p> <p>Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)</p> <p>AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE</p>	Phase 5 0 Catastrophe
	Phase 4 1 401 000 Urgence
	Phase 3 2 945 000 Crise
	Phase 2 2 818 000 Stress
	Phase 1 2 743 000 Sécurité alimentaire

Vue d'ensemble

Au cours de la période actuelle allant du mois d'août 2023 à février 2024, 14% de la population analysée, soit près de 1,4 million de personnes sont classées en Phase 4 de l'IPC (Urgence) et 30% (environ 2,95 millions de personnes) en Phase 3 (Crise). Ainsi, 44% de la population analysée présente une insécurité alimentaire élevée et a besoin d'une action urgente pour combler les déficits de consommation et protéger les moyens d'existence.

Pour la période projetée (mars à juin 2024), pour laquelle aucune assistance alimentaire humanitaire n'a été confirmée, la proportion de personnes estimées en insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC) demeure à 14% de la population analysée, représentant environ 1,4 million de personnes. Par ailleurs, 31% (environ 3,03 millions de personnes) sont susceptibles de se trouver en Phase 3 de l'IPC (Crise), portant à 45% de la population ayant besoin d'une action urgente sur cette période.

Sur la période actuelle (août 2023 – février 2024), parmi les 32 zones analysées, cinq affichent un niveau d'insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC). Il s'agit principalement du département de la Grand-Anse (Grand Anse HT 07 et 08), hormis la ville de Jérémie, des quartiers pauvres et très pauvres de Port-au-Prince, de Cité Soleil et de la zone de moyen d'existence Ouest HT07 comprenant les communes se trouvant au Nord de Port-au-Prince ainsi que la zone des Palmes.

Comparée à l'analyse de septembre 2022, la classification de cette année a démontré que certaines zones de préoccupation identifiées lors de la précédente analyse ont connu une légère amélioration passant de 47% à 44% de la population en Phase 3 de l'IPC ou plus. Il faut également mentionner que l'analyse de septembre a été réalisée dans une période de fortes contractions économiques par suite des troubles sociopolitiques liés à la rareté et l'augmentation des prix du carburant, la hausse vertigineuse du dollar et l'insécurité.

Facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire



Violence des gangs armés
limitant la circulation des marchandises et des personnes



Faible production agricole
due à une pluviométrie inférieure à la normale et la décapitalisation des ménages

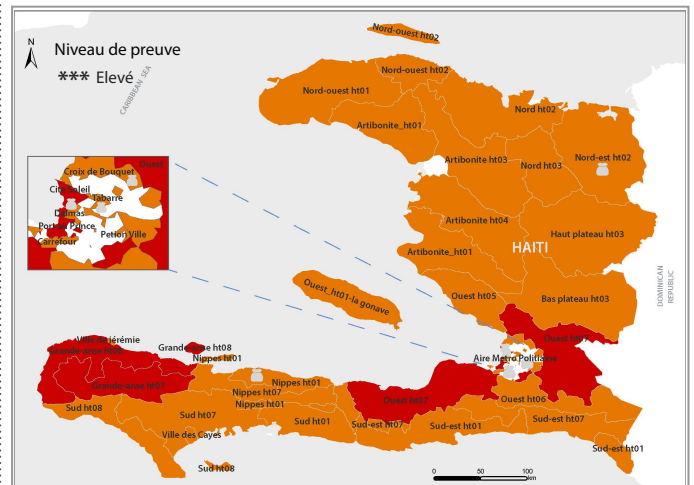


Choc économique
décélération du PIB et inflation soutenue

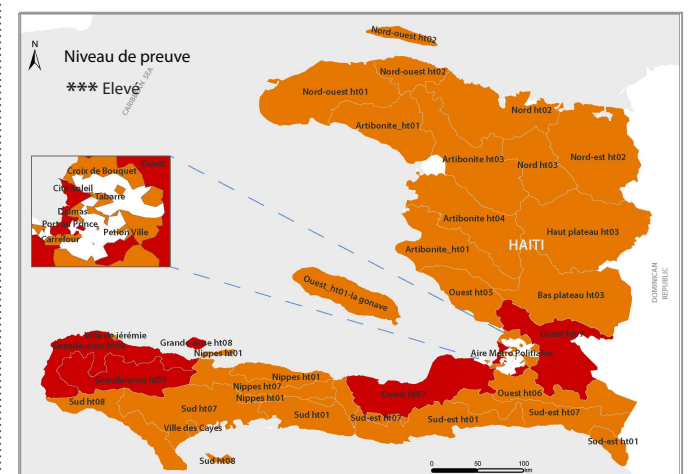
ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË AOÛT 2023– JUIN 2024 Publiée septembre 2023

PROJETÉE (MARS – JUIN 2024)	
<p>4,43m</p> <p>45% de la population analysée</p> <p>Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)</p> <p>AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE</p>	Phase 5 0 Catastrophe
	Phase 4 1 401 000 Urgence
	Phase 3 3 033 000 Crise
	Phase 2 2 798 000 Stress
	Phase 1 2 675 000 Sécurité alimentaire

Situation actuelle: août 2023 – février 2024



Situation projetée: mars 2024 – juin 2024



LÉGENDE

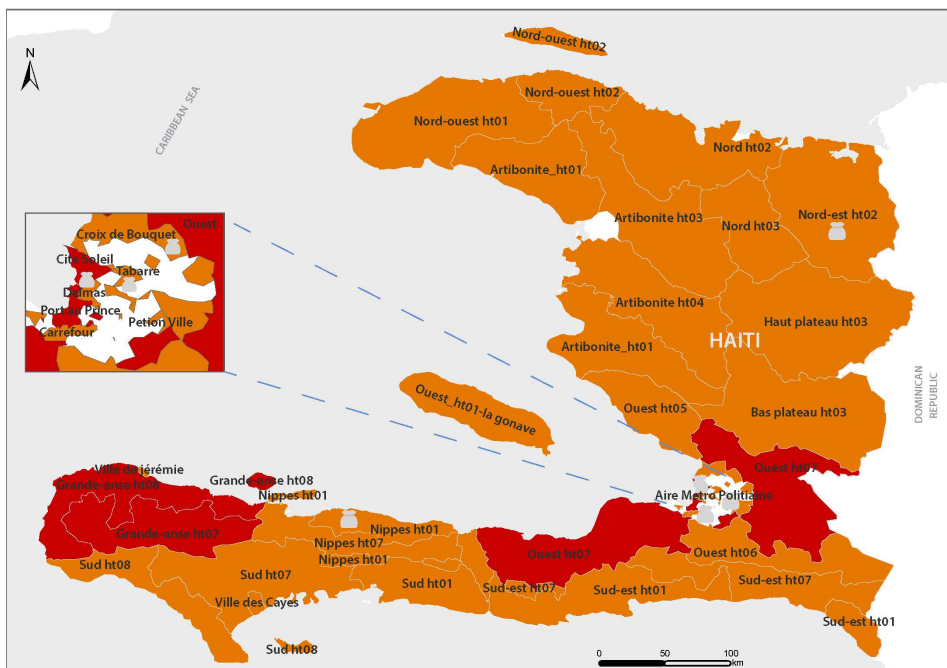
Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées
- Symboles de la carte**
- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres
- La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire** (pris en compte dans la classification des phases)
- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire



CARTE ET TABLEAU DE POPULATION DE LA SITUATION ACTUELLE: AOÛT 2023 – FÉVRIER 2024



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)
(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Département	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3 ou +	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite_ht01	629,383	157,346	25	188,815	30	188,815	30	94,407	15	0	0	3	283,222	45
	Artibonite ht03	401,532	100,383	25	100,383	25	140,536	35	60,230	15	0	0	3	200,766	50
	Artibonite ht04	458,065	137,420	30	114,516	25	137,420	30	68,710	15	0	0	3	206,130	45
	Total	1,488,980	395,148	27	403,714	27	466,771	31	223,347	15	0	0		690,118	46
Carrefour	Artibonite ht04	343,327	102,998	30	102,998	30	102,998	30	34,333	10	0	0	3	137,331	40
	Total	343,327	102,998	30	102,998	30	102,998	30	34,333	10	0	0		137,331	40
Centre	Bas plateau ht03	361,537	126,538	35	108,461	30	108,461	30	18,077	5	0	0	3	126,538	35
	Haut plateau ht03	346,064	103,819	30	86,516	25	103,819	30	51,910	15	0	0	3	155,729	45
	Total	707,601	230,357	33	194,977	28	212,280	30	69,986	10	0	0		282,267	40
Cite Soleil	Cite Soleil	384,124	76,825	20	96,031	25	134,443	35	76,825	20	0	0	4	211,268	55
	Total	384,124	76,825	20	96,031	25	134,443	35	76,825	20	0	0		211,268	55
Croix des Bouquets	Croix de Bouquet	78,005	19,501	25	19,501	25	27,302	35	11,701	15	0	0	3	39,003	50
	Total	78,005	19,501	25	19,501	25	27,302	35	11,701	15	0	0		39,003	50
Delmas	Delmas P+TP	357,728	107,318	30	107,318	30	107,318	30	35,773	10	0	0	3	143,091	40
	Total	357,728	107,318	30	107,318	30	107,318	30	35,773	10	0	0		143,091	40
Grand-Anse	Grande-anse ht07	153,652	23,048	15	30,730	20	53,778	35	46,096	30	0	0	4	99,874	65
	Grande-anse ht08	267,852	66,963	25	53,570	20	80,356	30	66,963	25	0	0	4	147,319	55
	Ville de Jérémie	42,388	10,597	25	10,597	25	14,836	35	6,358	15	0	0	3	21,194	50
	Total	463,892	100,608	22	94,898	20	148,970	32	119,417	26	0	0		268,386	58
Nippes	Nippes ht01	157,903	47,371	30	55,266	35	39,476	25	15,790	10	0	0	3	55,266	35
	Nippes ht07	167,769	50,331	30	50,331	30	50,331	30	16,777	10	0	0	3	67,108	40
	Total	325,672	97,702	30	105,597	32	89,806	28	32,567	10	0	0		122,374	38
Nord	Nord ht02	563,661	225,464	40	197,281	35	112,732	20	28,183	5	0	0	3	140,915	25
	Nord ht03	234,480	58,620	25	58,620	25	82,068	35	35,172	15	0	0	3	117,240	50
	Total	798,141	284,084	36	255,901	32	194,800	24	63,355	8	0	0		258,155	32
Nord-Est	Nord-est ht02	393,967	98,492	25	137,888	35	118,190	30	39,397	10	0	0	3	157,587	40
	Total	393,967	98,492	25	137,888	35	118,190	30	39,397	10	0	0		157,587	40



Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3 ou +	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Nord-Ouest	Nord-ouest ht01	330,098	99,029	30	82,525	25	99,029	30	49,515	15	0	0	3	148,544	45
	Nord-ouest ht02	277,489	83,247	30	83,247	30	83,247	30	27,749	10	0	0	3	110,996	40
	Total	607,587	182,276	30	165,771	27	182,276	30	77,264	13	0	0		259,540	43
Ouest	Ouest_ht01-la gonave	87,077	21,769	25	21,769	25	30,477	35	13,062	15	0	0	3	43,539	50
	Ouest ht05	198,551	49,638	25	59,565	30	69,493	35	19,855	10	0	0	3	89,348	45
	Ouest ht06	120,156	30,039	25	42,055	35	36,047	30	12,016	10	0	0	3	48,063	40
	Ouest ht07	1,005,027	251,257	25	301,508	30	251,257	25	201,005	20	0	0	4	452,262	45
	Total	1,410,811	352,703	25	424,897	30	387,273	27	245,938	17	0	0		633,211	45
Petion-Ville	Petion Ville	168,897	42,224	25	50,669	30	50,669	30	25,335	15	0	0	3	76,004	45
	Total	168,897	42,224	25	50,669	30	50,669	30	25,335	15	0	0		76,004	45
Port au Prince	Port au Prince P+TP	955,459	238,865	25	238,865	25	286,638	30	191,092	20	0	0	4	477,730	50
	Total	955,459	238,865	25	238,865	25	286,638	30	191,092	20	0	0		477,730	50
Sud	Sud ht01	94,602	28,381	30	33,111	35	23,651	25	9,460	10	0	0	3	33,111	35
	Sud ht07	399,618	119,885	30	119,885	30	119,885	30	39,962	10	0	0	3	159,847	40
	Sud ht08	226,223	56,556	25	56,556	25	79,178	35	33,933	15	0	0	3	113,111	50
	Ville des Cayes	86,780	26,034	30	26,034	30	26,034	30	8,678	10	0	0	3	34,712	40
	Total	807,223	230,856	29	235,586	29	248,748	31	92,033	11	0	0		340,781	42
Sud-Est	Sud-est ht01	370,071	111,021	30	111,021	30	111,021	30	37,007	10	0	0	3	148,028	40
	Sud-est ht07	213,716	64,115	30	64,115	30	64,115	30	21,372	10	0	0	3	85,487	40
	Total	583,787	175,136	30	175,136	30	175,136	30	58,379	10	0	0		233,515	40
Tabarre	Tabarre	31,556	7,889	25	7,889	25	11,045	35	4,733	15	0	0	3	15,778	50
	Total	31,556	7,889	25	7,889	25	11,045	35	4,733	15	0	0		15,778	50
Grand Total		9,906,757	2,742,982	28	2,817,638	28	2,944,664	30	1,401,473	14	0	0		4,346,137	44

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis. Les chiffres de population doivent être considérés avec précaution dans la mesure où il n'existe pas d'estimation récente de population dans un contexte de déplacement interne et d'émigration importants de la population

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION ACTUELLE: AOÛT 2023 – FÉVRIER 2024

La violence des gangs armés continue d'impacter négativement la situation de sécurité alimentaire du pays. En effet, l'insécurité s'est accrue de manière exponentielle au cours des derniers mois avec la multiplication des cas de kidnapping, des attaques armées, des vols et des viols poussant les ressources humaines du pays à l'émigration et à des déplacements internes importants particulièrement au niveau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans la vallée de l'Artibonite (Zone d'analyse Artibonite HT04). De plus, cette situation continue de perturber les marchés et la circulation des personnes et des biens.

Le pays connaît un **ralentissement économique significatif** depuis le début du deuxième semestre de 2018. La crise socio-politique couplée à la situation sécuritaire a impacté de façon significative le tourisme et a conduit à la fermeture de nombreuses entreprises aggravant ainsi la situation macroéconomique du pays. Sur quatre années consécutives, l'économie s'est contractée de 1,7 % en 2019, de 3,3 % en 2020, de 1,8 % en 2021 et de 1,7 % en 2022. Parallèlement, l'inflation a connu ayant des niveaux jamais atteints depuis l'embargo des années 1990 enregistrant des moyennes de 33% en 2022 contre 39% en 1994 et 48% en 2023 (moyenne des cinq premiers mois).

En plus d'un **retard important dans le démarrage de la saison des pluies, des déficits pluviométriques accumulés** tout au long de la saison de printemps 2023 ont affecté diverses zones agroécologiques, notamment dans les départements de la

Grand-Anse, de l'Ouest, du Centre et du Sud-Est. Dans une moindre mesure, les autres départements sont également impactés. Ces déficits de précipitations s'inscrivent dans un long cycle pluriannuel de conditions anormalement sèches affectant Haïti depuis 2013. (PAM, Juillet 2023). Aussi, durant le mois de juin, un épisode de pluies particulièrement intenses a provoqué de graves inondations dans sept des dix départements du pays. Par ailleurs, FEWS NET a estimé des baisses de production cette année d'environ 39% pour le maïs, 34% pour le riz et 22% pour le sorgho par rapport à la moyenne quinquennale.

Aussi, il y a lieu de signaler **les effets cumulés des chocs naturels antérieurs** qui continuent d'impacter encore les moyens d'existence des ménages particulièrement au niveau des départements du Sud et de la Grand-Anse. Il s'agit notamment de : i) l'impact de l'ouragan Matthew ayant affecté particulièrement les 3 départements du Grand Sud en octobre 2016, ii) le séisme du 14 août de 2021 dont les impacts sont encore visibles, iii) divers épisodes de sécheresse. Il convient de souligner que certains facteurs ont contribué à atténuer les effets négatifs des facteurs sus mentionnés : i) Au cours du 2ème trimestre de cette année, une certaine amélioration de la disponibilité du carburant a été observée.

Pour rappel l'année dernière et le début de 2023 ont été caractérisées par une rareté de carburant dans les pompes entraînant une hausse démesurée des prix des produits pétroliers sur le marché informel. ii) **Une certaine amélioration de la circulation au niveau de l'entrée Sud** de la Capitale a été aussi enregistrée cette année pour le transport en commun facilitant ainsi tant bien que mal la circulation des marchandises. iii) **Une certaine adaptation des communautés** notamment au Nord-Ouest où l'on a noté un changement des circuits d'approvisionnement en produits alimentaires de base afin de contourner les foyers de gangs, utilisant plutôt la voie maritime à partir du Cap au lieu d'un approvisionnement par la route à partir de Port au Prince. iv) Finalement, certaines zones antérieurement classées en phase d'urgence (Phase 4 de l'IPC) ont reçu une **assistance alimentaire significative** depuis janvier 2023 (voir section assistance alimentaire).

PRINCIPAUX RESULTATS

Les indicateurs collectés lors de l'ENSSAN 2023 montrent que dans l'ensemble du pays :

- Consommation alimentaire: près de 55% des ménages ont un Score de Consommation Alimentaire Pauvre ou Limite (ce pourcentage est en moyenne, près de 70% dans les zones classées en phase 4). Les ménages qui consomment moins de 5 groupes alimentaires (SDAM) sont de 20% (environ 36% dans les zones en Phase 4) et 83% des ménages emploient des stratégies liées à la consommation alimentaire (rCSI) (en zones en Phase 4, 83%).
- Evolution des moyens d'existence: environ 63% des ménages ont déclaré avoir employé des stratégies d'adaptation de Crise et d'Urgence. 32% des ménages ont employé des stratégies d'adaptation d'Urgence. Dans les zones en Phase 4, ces pourcentages sont, respectivement, 69% et 40%.
- Situation nutritionnelle des enfants de moins cinq ans: Les résultats de la SMART réalisée par le MSPP en janvier 2023, révèlent un taux de Malnutrition Aigüe Globale (MAG) de 7.2% au niveau national certains départements ont atteint des prévalences assez élevées notamment le reste de l'Ouest (12.4%) et la zone métropolitaine (8.7).

ZONES LES PLUS AFFECTÉES

Zones de priorité 1

Il s'agit des zones classées en Urgence (Phase 4 de l'IPC)

- Les quartiers pauvres et très pauvres de Cité-Soleil
- Les quartiers pauvres et très pauvres de Port au prince
- Grand'Anse (rural)
- Ouest HT07³ (Les communes autour de la zone métropolitaine)

Zones de priorité 2

Parmi les zones classées en Phase 3 de l'IPC, certaines zones méritent une attention particulière dans la mesure où elles ont subi **les plus fortes détériorations** de leur situation de sécurité alimentaire (au moins 15 points de pourcentage) au cours des trois dernières années. De plus, l'équipe souhaite également attirer l'attention sur les zones ayant enregistré **les plus fortes prévalences** d'insécurité alimentaire avec plus de 50% de la population en Phase 3 de l'IPC (Crise) ou pire.

Zone à plus forte prévalence d'insécurité alimentaire

- La zone du Haut Plateau ainsi que son prolongement au Nord (Nord HT03) et dans l'Artibonite (Artibonite HT04)
- Le Nord-Est
- Le Nord-Ouest (Nord-Ouest HT 01 et Nord-Ouest HT 02)
- La Gonâve (Ouest HT01)
- La zone côtière du Sud (Sud-HT08)⁴

Zones ayant les plus fortes détériorations de la situation de sécurité alimentaire

- Croix de Bouquets
- Sud-Est HT01⁵

Assistance alimentaire

Dans le sillage de la crise alimentaire qui sévit en Haïti, en raison de faible performance de la production agricole locale, de l'accès réduit aux produits importés et de l'insécurité par suite de l'activisme des groupes armés ; l'assistance alimentaire humanitaire contribue non seulement à garantir la consommation de denrées alimentaires suffisantes, sûres et nourrissantes mais aussi à protéger les moyens d'existence en limitant la mise en œuvre de mécanismes d'adaptation néfastes. Le taux de couverture de l'assistance alimentaire est obtenu par le ratio entre le nombre de personnes bénéficiaires de la zone de moyen d'existence et la population totale de la zone. Au 31 juillet 2023, 1,2 M personnes de la population analysée ont bénéficié d'une assistance alimentaire d'urgence sous forme de ration ou de transfert monétaire ; soit 12% de la population analysée et 49,75% de la cible globale de l'objectif OS1 du HRP.

Les efforts consentis par les acteurs du secteur Sécurité alimentaire ont fourni une aide significative à cinq zones de moyens d'existence ayant enregistré un taux de couverture d'assistance alimentaire supérieur à 25% de leurs populations totales. Ces zones faut-il le rappeler ont fait l'objet d'une priorisation pour le ciblage aux vues de leur niveau d'affectation. Par ailleurs, plusieurs zones n'ont pas encore enregistré de réponse bien que certaines d'entre elles ont une population cible prédéfinie comme une frange nécessitant d'une assistance humanitaire d'urgence dans le Plan de Réponse Humanitaire (HRP 2023) et la priorisation issue de l'analyse IPC de septembre 2022 ainsi que sa mise à jour de mars 2023. Notons également que l'assistance alimentaire fournie par des acteurs dans certaines zones de moyens d'existence considérés prioritaires n'a pas atteint le seuil de 25 %.

Les cinq unités d'analyse ayant un taux de couverture d'assistance alimentaire qui dépasse le seuil de 25% sont : Cité Soleil (41%), Croix des bouquets (28%), Tabarre (27%), Nippes HT01 (29 %) et Nord-Est HT02/03 (32%). Par ailleurs, les zones de moyens d'existence les plus faiblement touchées par l'assistance alimentaire humanitaire sont : Carrefour (Très Pauvre et Pauvre), Ouest HT01, Ouest HT05, Ouest HT07, Artibonite HT04, Sud HT01 et Sud'Est HT07.

Par ailleurs, eu égard que l'assistance alimentaire humanitaire a été un élément moteur dans l'amélioration du niveau de sévérité de certaines zones analysées, il est encouragé de garder le rythme des interventions voire les augmenter pour contribuer à la réduction de la privation des familles décapitalisés vulnérables à l'alimentation. Enfin, afin d'interpréter correctement la classification pour la période projetée, il est important de noter que l'analyse pour cette période n'a pas pris en compte l'impact éventuel des interventions d'assistance alimentaire humanitaire planifiées en 2024.

³Cornillon, Ganthier, Thomazeau, Croix des Bouquets, Pétiou-Ville (Rural), Carrefour(rural) Léogane, Gressier, Grand-Goave, Petit Goave, Port au Prince Rural

⁴Arniquet, Chardonnières, Coteaux, Ile à Vache, Les Anglais, Port à Piment, Port Salut, Roche à Bateau, Saint-Jean du Sud, Tiburon

⁵Cayes Jacmel, Anse à Pitre, Cote de Fer, Marigot, La Vallée. Jacmel, Baint



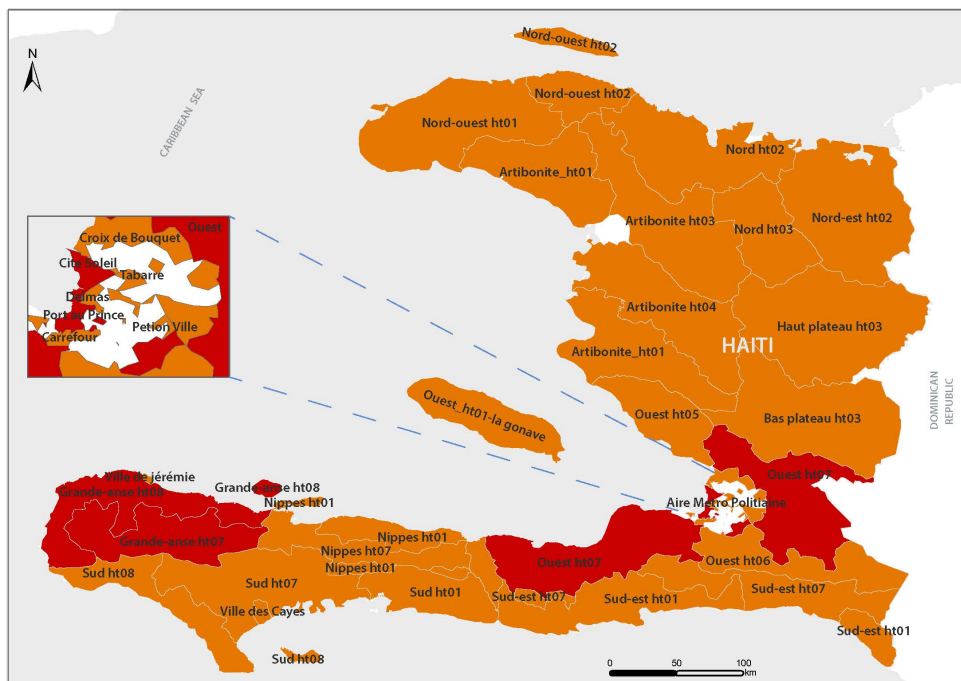
SITUATION DES DÉPLACÉS

Ces dernières années, l'insécurité généralisée dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) a poussé des milliers de personnes à fuir leurs zones de résidence. La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et l'Organisation Internationale des Migrations ont réalisé des activités d'évaluations périodiques des quartiers et sites accueillant les populations déplacées. Selon la Fiche d'information sur la situation de déplacement dans l'Ouest, les résultats clés des activités d'évaluations du round 4 conduites du 3 juin au 3 juillet 2023 ont fait état d'un total de 143 209 Personnes Déplacées Internes (PDIs) dans le département de l'Ouest, soit 32 527 ménages, dont la moitié sont des enfants (50%). De plus, 30 264 personnes retournées, ont été identifiées dans le département. Plus récemment, entre le 12 et 13 août 2023, des violences ont été reportées dans les quartiers de Carrefour Feuilles et Savane Pistache dans la commune de Port au Prince. D'un point de vue global, la violence des groupes armés provoquant de nouveaux déplacés demeure imprévisible. Les familles touchées sont contraintes de se séparer de leurs moyens d'existence et pour certaines d'être accueillies par des familles hôtes dans la ZMPP ou en région. Les déplacés qui ne sont pas hébergés dans des familles prennent refuge dans les nombreux sites de déplacés. Dans les deux cas, les conditions de sécurité alimentaire sont préoccupantes. D'un côté, la présence des déplacés chez les familles hôtes entraînent une pression sur les ressources et d'autre part, les personnes sur les sites n'ayant plus la possibilité de mettre en œuvre leurs activités économiques connaissent une privation aux revenus et à l'alimentation. Pour ces dernières, l'assistance alimentaire est cruciale car elle leur offre dans une certaine mesure la possibilité d'accès à l'alimentation.

Note: Cette analyse n'inclut pas le nombre des personnes qui ont fui le quartier de Carrefour-Feuilles après avoir été contrôlées par des membres de gangs, puisque cet événement s'est produit au moment de l'analyse IPC et il n'existait pas de données officielles (nombre de personnes déplacées, destination des déplacés internes, etc.)



CARTE ET TABLEAU DE POPULATION DE LA SITUATION PROJÉTÉE: MARS – JUIN 2024



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)
(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Département	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3 ou +	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite_ht01	629,383	157,346	25	188,815	30	188,815	30	94,407	15	0	0	3	283,222	45
	Artibonite ht03	401,532	100,383	25	100,383	25	140,536	35	60,230	15	0	0	3	200,766	50
	Artibonite ht04	458,065	114,516	25	114,516	25	160,323	35	68,710	15	0	0	3	229,033	50
	Total	1,488,980	372,245	25	403,714	27	489,674	33	223,347	15	0	0		713,021	48
Carrefour	Artibonite ht04	343,327	102,998	30	102,998	30	102,998	30	34,333	10	0	0	3	137,331	40
	Total	343,327	102,998	30	102,998	30	102,998	30	34,333	10	0	0		137,331	40
Centre	Bas plateau ht03	361,537	126,538	35	108,461	30	108,461	30	18,077	5	0	0	3	126,538	35
	Haut plateau ht03	346,064	86,516	25	86,516	25	121,122	35	51,910	15	0	0	3	173,032	50
	Total	707,601	213,054	30	194,977	28	229,584	32	69,986	10	0	0		299,570	42
Cite Soleil	Cite Soleil	384,124	76,825	20	96,031	25	134,443	35	76,825	20	0	0	4	211,268	55
	Total	384,124	76,825	20	96,031	25	134,443	35	76,825	20	0	0		211,268	55
Croix des Bouquets	Croix de Bouquet	78,005	19,501	25	19,501	25	27,302	35	11,701	15	0	0	3	39,003	50
	Total	78,005	19,501	25	19,501	25	27,302	35	11,701	15	0	0		39,003	50
Delmas	Delmas P+TP	357,728	107,318	30	107,318	30	107,318	30	35,773	10	0	0	3	143,091	40
	Total	357,728	107,318	30	107,318	30	107,318	30	35,773	10	0	0		143,091	40
Grand-Anse	Grande-anse ht07	153,652	23,048	15	30,730	20	53,778	35	46,096	30	0	0	4	99,874	65
	Grande-anse ht08	267,852	66,963	25	53,570	20	80,356	30	66,963	25	0	0	4	147,319	55
	Ville de Jérémie	42,388	10,597	25	10,597	25	14,836	35	6,358	15	0	0	3	21,194	50
	Total	463,892	100,608	22	94,898	20	148,970	32	119,417	26	0	0		268,387	58
Nippes	Nippes ht01	157,903	47,371	30	55,266	35	39,476	25	15,790	10	0	0	3	55,266	35
	Nippes ht07	167,769	50,331	30	50,331	30	50,331	30	16,777	10	0	0	3	75,496	45
	Total	325,672	97,702	25	105,597	32	89,806	28	32,567	10	0	0		162,343	49
Nord	Nord ht02	563,661	197,281	35	197,281	35	140,915	25	28,183	5	0	0	3	197,281	35
	Nord ht03	234,480	58,620	20	58,620	25	82,068	35	35,172	15	0	0	3	128,964	55
	Total	798,141	255,901	31	255,901	32	222,983	28	63,355	8	0	0		326,245	41
Nord-Est	Nord-est ht02	393,967	98,492	25	118,190	30	137,888	35	39,397	10	0	0	3	216,681	55
	Total	393,967	98,492	25	118,190	30	137,888	35	39,397	10	0	0		216,682	55



Département	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3 ou +	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Nord-Ouest	Nord-ouest ht01	330,098	99,029	30	82,525	25	99,029	30	49,515	15	0	0	3	148,544	45
	Nord-ouest ht02	277,489	83,247	30	83,247	30	83,247	30	27,749	10	0	0	3	110,996	40
	Total	607,587	182,276	30	165,771	27	182,276	30	77,264	13	0	0		259,540	43
Ouest	Ouest_ht01-la gonave	87,077	21,769	25	21,769	25	30,477	35	13,062	15	0	0	3	43,539	50
	Ouest ht05	198,551	49,638	25	59,565	30	69,493	35	19,855	10	0	0	3	89,348	45
	Ouest ht06	120,156	30,039	25	42,055	35	36,047	30	12,016	10	0	0	3	48,063	40
	Ouest ht07	1,005,027	251,257	25	301,508	30	251,257	25	201,005	20	0	0	4	452,262	45
	Total	1,410,811	352,703	25	424,897	30	387,273	27	245,938	17	0	0		633,211	45
Petion-Ville	Petion Ville	168,897	42,224	25	50,669	30	50,669	30	25,335	15	0	0	3	76,004	45
	Total	168,897	42,224	25	50,669	30	50,669	30	25,335	15	0	0		76,004	45
Port au Prince	Port au Prince	955,459	238,865	25	238,865	25	286,638	30	191,092	20	0	0	4	477,730	50
	Total	955,459	238,865	25	238,865	25	286,638	30	191,092	20	0	0		477,730	50
Sud	Sud ht01	94,602	28,381	30	33,111	35	23,651	25	9,460	10	0	0	3	33,111	35
	Sud ht07	399,618	119,885	30	119,885	30	119,885	30	39,962	10	0	0	3	159,847	40
	Sud ht08	226,223	56,556	25	56,556	25	79,178	35	33,933	15	0	0	3	113,111	50
	Ville des Cayes	86,780	26,034	30	26,034	30	26,034	30	8,678	10	0	0	3	34,712	40
	Total	807,223	230,856	29	235,586	29	248,748	31	92,033	11	0	0		340,781	42
Sud-Est	Sud-est ht01	370,071	111,021	30	111,021	30	111,021	30	37,007	10	0	0	3	148,028	40
	Sud-est ht07	213,716	64,115	30	64,115	30	64,115	30	21,372	10	0	0	3	85,487	40
	Total	583,787	175,136	30	175,136	30	175,136	30	58,379	10	0	0		233,515	40
Tabarre	Tabarre	31,556	7,889	25	7,889	25	11,045	35	4,733	15	0	0	3	15,778	50
	Total	31,556	7,889	25	7,889	25	11,045	35	4,733	15	0	0		15,778	50
Grand Total		9,906,757	2,674,593	27	2,797,939	28	3,032,752	31	1,401,473	14	0	0		4,434,225	45

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis. Les chiffres de population doivent être considérés avec précaution dans la mesure où il n'existe pas d'estimation récente de population dans un contexte de déplacement interne et d'émigration importants de la population

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION PROJETÉE: MARS - JUIN 2024

Au cours de la période projetée, prenant en considération les hypothèses du scénario le plus probable, fixées par les analystes (voir encadré ci-contre), on s'attend à une certaine amélioration de la situation dans quelques zones tandis que la situation continuerait à se détériorer dans des autres zones.

Au niveau de la région métropolitaine de Port au Prince, en raison de la tendance à l'extension des gangs, l'équipe d'analystes anticipe une possible détérioration de la situation ou tout au moins une stabilisation des conditions de sécurité alimentaire. On s'attend à une détérioration de la situation dans les zones qui connaîtront une soudure plus ou moins sévère en raison de la faible performance des campagnes agricoles.

On s'attend aussi à une amélioration des conditions de sécurité alimentaire notamment au Nord-Ouest qui sera en période de récolte au cours de la période de projection et dans les zones classées en urgence en raison de l'assistance humanitaire qu'elles sont susceptibles de recevoir (Cité Soleil, Grand-Anse) pendant la période courante. Toutefois, on ne s'attend pas à un changement du niveau de sévérité.

Dans les autres zones, les analystes s'attendent à ce que la situation soit relativement stable.

Hypothèses-clés

Violence des gangs: En Haïti, la violence des gangs, qui a atteint des niveaux sans précédent, est susceptible de limiter davantage les activités commerciales en raison de la tendance à l'extension des gangs dans la zone métropolitaine. Toutefois les perspectives de déploiement d'une force multinationale en Haïti, en renforcement de la PNH, pourraient réduire l'activités des gangs.

Les perspectives de la saison cyclonique: Selon les mises à jour des prévisions de la NOAA, la saison cyclonique est prévue d'être supérieure à la normale, le risque d'être affecté par un ouragan majeur est donc élevé et par conséquent cela risque d'affecter la situation au cours de la période de projection.

Perspectives pour la campagne agricole d'hiver: Tenant compte du niveau de décapitalisation des ménages dû aux divers chocs auxquels ils font face même en cas d'amélioration de la pluviométrie, la performance de la campagne agricole ne va pas s'améliorer par rapport à la normale.

Perspectives de l'économie haïtienne: Tenant compte de la tendance des principaux indicateurs macroéconomiques (inflation, taux de croissance du PIB), l'économie haïtienne devrait rester en état de crise au cours de la période de projection.

Perspectives de l'assistance humanitaire : L'accès à l'assistance humanitaire risque de réduire en raison d'un manque de financement humanitaire d'une part et l'augmentation des coûts de mise en œuvre résultant des prix élevés de carburant et de marchandises ainsi que les contraintes d'accès et de sécurité. En outre, l'insécurité continuera de compliquer l'accès routier de la capitale aux régions Sud entravant les efforts de reconstruction dans les zones touchées par le tremblement de terre de 2021, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire tant vers le Sud que vers le Nord.

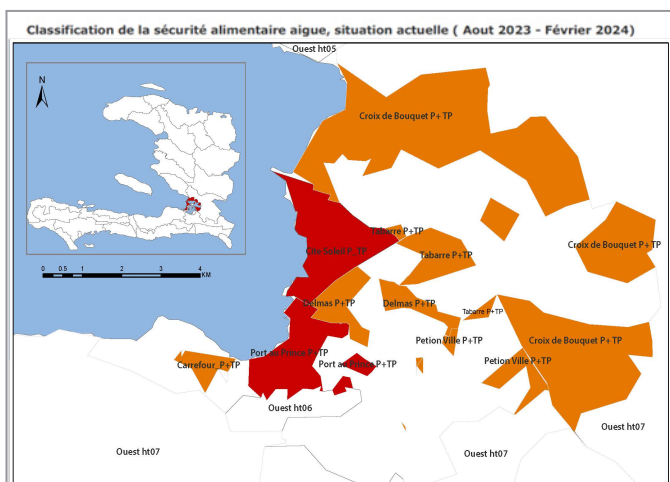
Perspectives du pouvoir d'achat: On note une certaine tendance à la baisse du taux d'inflation au cours des derniers mois. Toutefois à moyen terme, on ne s'attend pas à une amélioration significative du pouvoir d'achat. La situation restera relativement stable au cours de la période de projection.

L'accès réduit aux assistances: Le niveau d'assistance est relativement réduit (moins de 50% de la cible du HNO/HRP). Tenant compte des besoins de plus en plus croissants relatifs au déplacement dans la zone métropolitaine, on s'attend à ce que les zones en besoins d'assistance identifiées dans le cadre de ces analyses reçoivent peu d'assistance humanitaire.

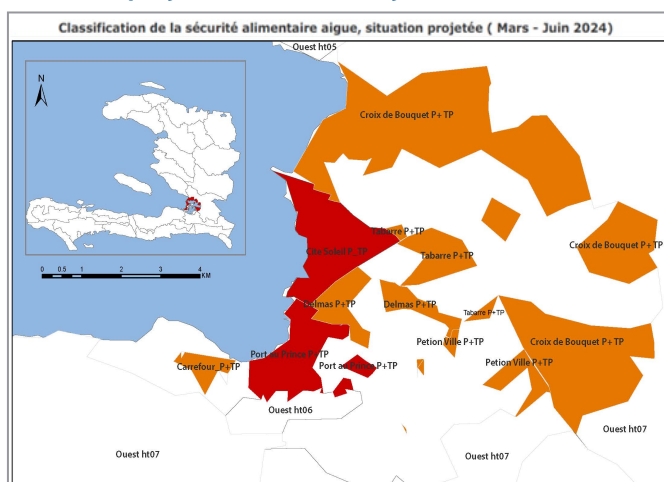


CARTE ET TABLEAU DE POPULATION DE LA ZONE METROPOLITAINE: AOÛT 2023 - JUIN 2024

Situation actuelle: août 2023 – février 2024



Situation projetée: mars 2024 – juin 2024



Situation actuelle: août 2023 – février 2024

Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3 ou +	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Carrefour	343,327	102,998	30	102,998	30	102,998	30	34,333	10	0	0	3	137,331	40
Cite Soleil	384,124	76,825	20	96,031	25	134,443	35	76,825	20	0	0	4	211,268	55
Croix de Bouquet	78,005	19,501	25	19,501	25	27,302	35	11,701	15	0	0	3	39,003	50
Delmas	357,728	107,318	30	107,318	30	107,318	30	35,773	10	0	0	3	143,091	40
Petion Ville	168,897	42,224	25	50,669	30	50,669	30	25,335	15	0	0	3	76,004	45
Port au Prince	955,459	238,865	25	238,865	25	286,638	30	191,092	20	0	0	4	477,730	50
Tabarre	31,556	7,889	25	7,889	25	11,045	35	4,733	15	0	0	3	15,778	50
Grand Total	2,319,096	595,620	26	623,271	27	720,413	32	379,792	15	0	0		1,100,205	47

Situation projetée: mars 2024 – juin 2024

Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3 ou +	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Carrefour	343,327	102,998	30	102,998	30	102,998	30	34,333	10	0	0	3	137,331	40
Cite Soleil	384,124	76,825	20	96,031	25	134,443	35	76,825	20	0	0	4	211,268	55
Croix de Bouquet	78,005	19,501	25	19,501	25	27,302	35	11,701	15	0	0	3	39,003	50
Delmas	357,728	107,318	30	107,318	30	107,318	30	35,773	10	0	0	3	143,091	40
Petion Ville	168,897	42,224	25	50,669	30	50,669	30	25,335	15	0	0	3	76,004	45
Port au Prince	955,459	238,865	25	238,865	25	286,638	30	191,092	20	0	0	4	477,730	50
Tabarre	31,556	7,889	25	7,889	25	11,045	35	4,733	15	0	0	3	15,778	50
Grand Total	2,319,096	595,620	26	623,271	27	720,413	32	379,792	15	0	0		1,100,205	47

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

FOCUS SUR LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE

La sécurité alimentaire urbaine est définie comme la capacité de satisfaire les besoins alimentaires de base d'une population urbaine donnée grâce à un aménagement spatio-fonctionnel spécifique (réseaux, équipements, infrastructures, institutions, moyens) qui rend accessible l'alimentation en ville et relève d'une politique de développement durable du territoire. Dans un contexte de troubles sociopolitiques persistants, de théâtre de violences de groupes armés, de diminution des opportunités de revenus et de catastrophes dues aux inondations répétées ; l'insécurité alimentaire dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) est au cœur des préoccupations. Dans la ZMPP, 1.1 millions de personnes sont classifiées en Phase 3 de l'IPC (Crise) ou plus, soit 47 % de la population analysée, à l'issue de l'analyse IPC d'août 2023, pour la période courante allant d'août 2023 à février 2024.

La zone de l'aire métropolitaine analysée est essentiellement constituée de quartiers pauvres et très pauvres des communes de Carrefour, Cité Soleil, Croix des Bouquets, Delmas, Pétiion Ville, Port-au-Prince et Tabarre ; contenant de nombreux habitats précaires faits de tôles et de bâches en plastique et souffrant d'un manque important d'accès aux services essentiels d'eau et d'électricité. Les groupes de ménages pauvres et très pauvres de Cité Soleil et Port-au-Prince connaissent le niveau de sévérité urgent au cours de la période courante et sont classés en Phase 4 de l'IPC.

Les groupes de ménages analysés dans la ZMPP vulnérables assistent à une détérioration continue de leur moyen d'existence entraînant leur privation à la nourriture. Selon les résultats de ENSSAN 2023, 23.6% des ménages se trouvant dans cette zone de concentration géographique ont un score de consommation alimentaire (SCA) pauvre et 31.8% ont un SCA limite. Les communes de Cité Soleil, Pétiion Ville, Port-au-Prince et Tabarre ont plus de 20% des ménages pauvres et très pauvres ayant un SCA pauvre. Cet indicateur montre davantage le niveau de privation de ces ménages à l'alimentation. Si l'insécurité alimentaire en milieu rural est très dépendante de la production agricole, la situation des ménages dans les milieux urbains est mal connue. La première source de revenus des ménages des quartiers pauvres et très pauvres de l'aire métropolitaine est le commerce de détail : Carrefour (63 %), Cité Soleil (85%), Croix des Bouquets (80%), Delmas (62%), Pétiion Ville (55%), Port-au-Prince (80%) et Tabarre (64%). Tout au long de l'année 2023, cette activité génératrice de revenu (AGR) a été mise à de rudes épreuves. La violence persistante des groupes armés dans de nombreux quartiers dans toutes les communes de l'aire métropolitaine a, d'une part, entraîné une augmentation du coût du transport voire le coût de revient des marchandises réduisant ainsi les marges des familles tributaires du petit commerce et, d'autre part, une diminution du volume des ventes. Vu ce cercle vicieux, les ménages des quartiers pauvres et très pauvres voient impuissamment leurs opportunités de revenus réduire progressivement au fil du temps.

Pour faire face à cette situation et assurer leur accès à l'alimentation, ils sont contraints d'avoir recours à des mécanismes d'adaptation néfastes. En conséquence, 25.2% parmi eux ont utilisé des stratégies de crise et 29.4% ont recours à des stratégies d'urgence. Les proportions les plus élevées de ménages adoptant des stratégies d'urgence se trouvent dans les communes de Cité Soleil (38.1%), Delmas (38.1%) et Pétiion Ville (33.3%). Les communautés adoptent alors diverses stratégies pour faire face à la hausse des prix. Les options négatives poussent les gens dans une spirale descendante de pauvreté et de marginalisation. Dans ce contexte, 33.1% des familles ont déclaré lors des enquêtes ENSSAN s'être endetté pour faire face au choc.

Tenant compte de la vulnérabilité environnementale hautement élevée dans l'aire métropolitaine, le déferlement de précipitations relativement importantes mal réparties durant la saison cyclonique aggraverait les conditions de sécurité alimentaire déjà préoccupantes.

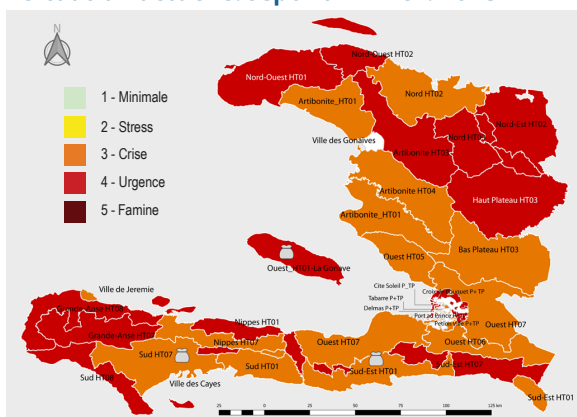
COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

De 2022 à 2023, on a observé une baisse du pourcentage de personnes se trouvant en phase 4 de l'IPC (Urgence) passant de 18 % à 14%. Il apparait ainsi une migration de 3% des ménages de la phase 3 de l'IPC ou plus vers les phases meilleures (minimales et stress). L'analyse de cette année montre une légère amélioration de la situation de sécurité alimentaire par rapport à l'année précédente. Le nombre de zones classées en phase d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) est passé de quinze en septembre 2022 à cinq en août 2023.

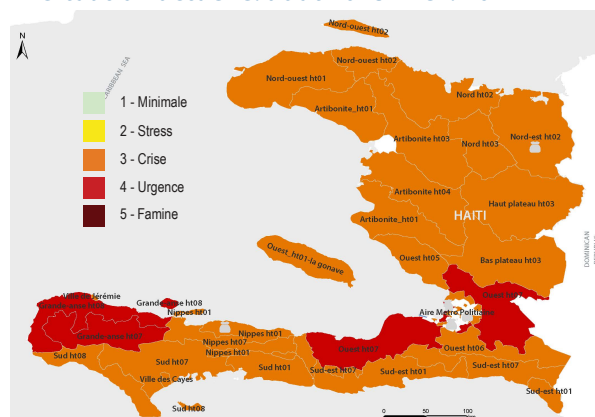
Cette légère amélioration est due principalement au taux de couverture nationale de l'assistance humanitaire qui est de 12% soit une augmentation de 5% par rapport à l'année dernière, au déblocage apparent de la route de Martissant, à l'appréciation ne serait-ce que faible de la gourde par rapport au dollar, à une légère baisse du prix de quelques produits alimentaires importés et locaux, à la disponibilité du carburant dans les stations à essence, à une légère amélioration de la production : de maïs dans les départements du Nord, du Nord-Ouest, du Nord Est et des Nippes ; de riz, dans les départements du Centre, du Nord, du Nord Est et du Sud ; de Sorgho, dans les départements de l'Artibonite, Centre, Nippes, Nord-Est, Nord-Ouest et du Sud.

Concernant le nombre de personnes en besoin d'assistance (Phase 3 ou plus de l'IPC), 4,7 millions enregistré en 2022 est passé à 4,35 millions en 2023 soit une diminution de 3%. Pour les ménages classés en Urgence (Phase 4 de l'IPC), l'estimation de population est passé de 1,77 millions à 1,42 millions.

Situation actuelle: sept 2022 – fév. 2023



Situation actuelle: août 2023 – fév. 2024



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES				
Periode de l'analyse	Courante	Projetée	Courante	Projetée
Durée	septembre 2022 - février 2023	mars 2023 - juin 2023	août 2023 - février 2024	mars 2024 - juin 2024
Population analysée	9,907,000	9,907,000	9,907,000	9,907,000
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	47%	47%	44%	45%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	4,678,400	4,685,000	4,389,000	4,456,000
Population en phase 3 de l'IPC	2,910,000	3,058,000	2,945,000	3,033,000
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	29%	31%	30%	31%
Population en phase 4 de l'IPC	1,768,000	1,627,000	1,401,000	1,401,000
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	18%	16%	14%	14%
Assistance	Assistance incluse	Assistance incluse	Assistance incluse	Sans inclusion de l'assistance

APERÇU SUR LES ASPECTS GENRE ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Pour la présente IPC, on voudrait mieux cerner les questions de genre simultanément avec l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Les données de l'ENSSAN ont été désagrégées pour les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes et par type de ménage. Aussi, deux modules spécifiques (**score de diversité alimentaire pour les femmes en âge de procréer et indice de prise de décision**) ont été ajoutés à l'enquête pour une meilleure compréhension des dynamiques genre. Il faut souligner que tout au long du processus de l'analyse IPC de l'insécurité alimentaire aiguë, la perspective de genre a été intégrée : formation, utilisation des modules spécifiques genre comme des éléments de preuve pour l'analyse, etc. Pour l'analyse, le GTT a fait le choix d'une analyse désagrégée par sexe dans le format classique de l'IPC.

Il ressort des résultats de cette analyse que pour la majorité des ménages dirigés par les hommes, les produits issus de leur propre exploitation agricole est la source de revenus la plus commune. Pour les ménages dirigés par les femmes, les ménages monoparentaux femmes avec, ou sans le support du conjoint, la principale source de revenus est le commerce de détail. Ces ménages dépendent beaucoup plus des transferts monétaires externes comparés aux ménages dirigés par des hommes. Les mêmes chocs comme les sécheresses, la hausse des prix, les maladies/accidents des membres des ménages et l'insécurité/conflict entre groupes armés touchent également les deux types de ménages. Les ménages dirigés par les femmes et les ménages monoparentaux dirigés par les femmes avec ou sans support du conjoint sont plus affectés par l'insécurité que ceux dirigés par les hommes. Les principales contraintes rencontrées par les deux types de ménages pour l'agriculture sont les prix de semences élevés, le manque d'argent et l'indisponibilité des semences et intrants. 60% des ménages dirigés par les femmes ont fait état du prix élevé des semences et intrants contre 42% des ménages dirigés par les hommes. Les contraintes spécifiques rencontrées par les ménages dirigés par les femmes pour l'agriculture et l'élevage sont par ordre d'importance : l'accès au crédit, l'équité dans les interventions, les responsabilités pour le foyer, les enfants, les personnes âgées et les personnes malades. Dans les parties rurales de la Grand-Anse, 46% des ménages ont évoqué comme principale contrainte spécifique pour les activités agricoles des femmes : les responsabilités pour le foyer, les enfants, les personnes âgées et les personnes malades. **L'indice de prise de décision moyen des femmes est de 0,72**, ce qui montre de manière générale un engagement actif des femmes dans la prise de décision au niveau des ménages. Les départements de l'Artibonite HT01, Nord HT02 et la ville de Jérémie ont les indices de prise de décision des femmes les plus faibles (0,5). Il est important de relever que les ménages dirigés par les hommes (56,8%) ont déclaré à majorité s'approvisionner en eau de boisson dans une source non améliorée.

Détail des principaux indicateurs de consommation alimentaire désagrégés par sexe du chef du ménage		Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5	
Score de consommation alimentaire	Homme	19,9%				33,0%				47,1%	
	Femme	24,7%				32,6%				42,7%	
Échelle de la Faim	Homme	56,2%	8,9%	29,2%	2,1%			3,6%			
	Femme	51,6%	10,4%	30,2%	3,0%			4,8%			
Indice de stratégie	Homme	20,9%				47,9%				31,2%	
	Femme	17,7%				45,0%				37,3%	

Concernant les indicateurs de résultats, les ménages dirigés par les femmes ont souvent un score de consommation alimentaire plus faible par rapport à celui des ménages dirigés par les hommes. A l'échelle nationale, l'écart pour le score pauvre entre les deux types de ménages est d'environ 5%. Toutefois, il est de plus de 10% dans les départements du Centre, du Sud et de l'Ouest. Les ménages dirigés par les hommes sans support de l'autre conjoint ont également un score de consommation alimentaire pauvre. Concernant le score de diversité alimentaire spécifique pour les femmes et filles en âge de procréer (**SDAF**), il y a **plusieurs résultats alarmants**: 11% des femmes n'ont pas consommé d'aliments (aucun groupe d'aliment), et 12% ont consommé seulement 1 groupe d'aliment le jour précédent. Ces résultats montrent une situation sévère. La moyenne est de 3 au niveau national, mais il y a beaucoup de variation entre les zones d'analyse. Dans la Grand-Anse, les Nippes (HT07), le Nord-Ouest et Tabarre, le SDAF est insuffisant pour plus de 90% des ménages. En revanche, les différences entre les ménages dirigés par les hommes et les ménages dirigés par les femmes ne sont pas grandes. En ce qui concerne l'évolution des moyens d'existence, les ménages dirigés par les femmes utilisent moins de stratégies différentes. Toutefois, 35% des ménages dirigés par des femmes ont recours aux stratégies les plus sévères contre 32%. Ces stratégies les plus sévères sont par ordre d'importance le recours à la mendicité, la vente des derniers animaux femelles, envoyé les membres du ménage ailleurs et donner son enfant en domesticité. 46% des ménages monoparentaux avec support de l'autre conjoint utilisent également des stratégies d'urgence : la vente des derniers animaux femelles, envoyé les membres du ménage ailleurs, la mendicité et donner son enfant en domesticité. Le taux de malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de cinq ans est plus élevé chez les ménages dirigés par les femmes.

De manière générale, les ménages dirigés par les femmes dépensent plus leurs revenus pour l'achat de la nourriture et font plus de dépenses alimentaires à crédit.

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Priorités de réponse

- **INTERVENTIONS D'URGENCE:** Considérant la sévérité de l'insécurité alimentaire dans les zones classées en Phase 4 de l'IPC (Urgence), une action urgente est requise pour les ménages les plus pauvres et les plus affectés afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins alimentaires immédiats et prévenir la mise en place de stratégies néfastes supplémentaires.
- **APPUI AUX MOYENS D'EXISTENCE:** Considérant que les ménages vulnérables ont été affectés par des chocs récurrents ces dernières années (sécheresse, cyclones, hausse des prix) entraînant une érosion des moyens d'existence des populations affectées, ils ont besoin d'accompagnement pour reconstruire et développer leurs moyens d'existence et leurs avoirs. Cette assistance devrait notamment se traduire en un appui (intrants, crédits, matériels, ...) pour la mise en place des campagnes d'hiver de 2023 et de printemps de 2024 ainsi qu'en matière d'innovation pour la conservation/transformation des ressources halieutiques et agricoles.
- **ARTICULATION ENTRE L'URGENCE ET LE DEVELOPPEMENT:** Considérant que les facteurs structurels (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance,) influent fortement sur l'insécurité alimentaire aiguë des ménages, il est important de mieux articuler les interventions d'urgence et de développement et de repenser les stratégies d'intervention afin d'avoir des effets plus durables et structurels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. A cet effet, la feuille de route relative à la transformation des systèmes alimentaires constitue une bonne base pour adresser l'articulation des facteurs conjoncturels et structurels de la problématique de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des inégalités socio-économiques et de genre ainsi que la pauvreté multidimensionnelle. A ceci devra s'ajouter le renforcement du cadre institutionnel de la coordination et de la gouvernance de la SAN.

Recommandations spécifiques à la dimension genre:

- Il est important d'avoir des programmes qui renforcent les avoirs économiques et moyens de subsistance des femmes et ménages dirigés par les femmes y compris la protection de leurs moyens d'existence qui restent très précaires. Ces programmes devraient prendre en compte les mesures de mitigation des risques sécuritaires et comment soutenir les ménages dirigés par les femmes en ce qui concerne les responsabilités pour le foyer, enfants, personnes âgées et personnes malades.
- Financer des initiatives de changement social et de comportement, accès à l'information dans toutes les activités liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ciblant aussi bien les hommes que les femmes. Il est important d'établir un dialogue sur les rôles et les responsabilités au sein du ménage, ainsi que la répartition équitable des charges dans la sphère domestique.
- Prévenir les mécanismes d'adaptation négatives pour tous les ménages : trouver d'autres moyens de revenus, des intrants, cash transfert, etc..
- Dans la réponse humanitaire, mettre un accent sur les critères de ciblage y compris dans les mécanismes de suivi et évaluation de la réponse. Pour les zones de priorité 1 de la réponse, mettre un accent sur une meilleure compréhension des rôles, responsabilités et besoins différenciés des différentes catégories de la communauté. En effet, la tendance générale des données montrent que l'écart à tendance à se creuser en défaveur des ménages dirigés par les femmes dans ces zones.
- Renforcement de la perspective genre pour la prochaine IPC : méthodologie pour une meilleure compréhension des écarts y compris l'organisation des groupes de discussions, échanges préalables entre les acteurs du secteur sur les modules à intégrer.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation

- Renforcer le système de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Considérant qu'il est primordial de continuer à suivre de près la situation, il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire ce qui permettra d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.
- Il est aussi pertinent de réaliser une mise à jour de la classification, particulièrement des zones de Phase 4 de l'IPC (Urgence).
- Le plaidoyer auprès des institutions partenaires pour que les zones de moyens d'existence soient considérées comme unité d'analyse (en plus des unités administratives). Ceci faciliterait la prise de décision dans la mesure où on aurait des unités plus restreintes et plus homogènes.
- L'appui financier à la CNSA dans la mise en œuvre de l'IPC.
- La construction d'un mécanisme durable de collecte de données, capable de fournir des preuves minimales de manière régulière pour assurer la soutenabilité de l'IPC, donc le renforcement du système d'alerte précoce basé sur des sites sentinelles.
- La **mise à jour du profil des moyens d'existence déjà vieux de 8 ans** pour une meilleure prise en compte de l'évolution dans les moyens d'existence. L'équipe d'analystes devra s'investir dans une meilleure contextualisation des conclusions, réalisable par le biais d'une description plus précise des moyens d'existence et une meilleure exploitation des preuves concernant les éléments de la sécurité alimentaire, y inclus les chocs et vulnérabilité.

FACTEURS DE RISQUE À SURVEILLER

Facteurs de risque à surveiller

Certains facteurs risquent de faire changer l'analyse de la situation projetée. Il convient donc de les suivre de près notamment :

- La performance des campagnes d'été/hiver d'une part et d'autre part la pluviométrie au démarrage de la campagne de printemps dans la mesure où une perturbation du démarrage de la campagne de printemps risque d'anticiper et d'amplifier la sévérité de la saison de soudure ;
- La survenue d'un choc naturel (inondation, cyclone) pendant la période actuelle ou projetée ;
- La persistance de la progression de l'inflation est un facteur de risque qui peut affecter davantage l'accès aux aliments pour les plus pauvres ;
- Une remontée des cours du pétrole aura un impact sur les prix à la pompe et par conséquent sur l'inflation ;
- Une intensification des troubles socio-politiques contribuerait à détériorer davantage la situation de sécurité alimentaire ;
- Les conflits armés entre les groupes armés sont considérés comme étant l'un des facteurs principaux de l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la zone métropolitaine, une intensification de ces conflits contribuerait à détériorer davantage la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Il importe également de suivre la tendance des prix sur le marché international ainsi que l'évolution du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain et au peso dominicain.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport est le produit de l'atelier de classification de l'IPC mené du 14 au 18 Août 2023. Cet atelier a été réalisé sous le leadership de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) avec l'appui technique du Programme Alimentaire Mondial, de la FAO, de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG) et avec la participation des institutions clés de différents secteurs.

Institutions gouvernementales - Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural USAI/MARNDR, Institut Haïtien de Statistique et de l'Informatique (IHSI), l'Unité Hydrométéorologique d'Haïti (UHM), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP/Nutrition), Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE/DPES), Ministère de l'Environnement (MDE/ONQEV), Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI/BHN), Fonds d'Assistance Economique et Sociale (MEF/FAES).

Agences de coopération/ONG nationales/internationales - Ambassade de Suisse, Ambassade de France/SHACDA, Concern Worldwide, Plan International Haïti, WHH-AAA, Save The Children, Humanité et Inclusion (HI), FOFALÉ, PAPDA, ICKL.

Agences Système des Nations Unies - FAO, PAM, OCHA, ONU FEMMES

Agence technique – FEWS NET, Food Security Sector (FSS), Ecole Nationale de Nutrition (ESUN).

Ressources

Cette analyse IPC s'est principalement basée sur les ressources suivantes:

- L'Enquête Nationale de Suivi de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CNSA (ENSSAN, Juillet/Août 2023)
- Des analyses basées sur des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATAVIZ), NOAA, FEWS NET, FAO.
- Enquête nutritionnelle/SMART, MSPP/Nutrition, 2023 ;
- Préviation Climatique Saisonnière Jul-23 de UHM ;
- Analyse des dynamiques de surfaces Agricole en Artibonite du PAM ;
- HT_Food_Security_Outlook agricoles en Artibonite (contre-saison Mai 2023) de FEWS NET ;
- Indice des prix à la consommation en avril et mai 2023/ Juin 2023 et BULLETIN ICAE trimestre 2023 de IHSI ;
- Les Magazines du développement no 61 et 62 de DevHaiti ;
- Haiti Indicators, Mai 2023 de Trading economic ;
- Evolution du taux de change de la Gourde par rapport au Dollar, Aug-23 de la BRH ;
- Les publications régulières de la CNSA et des observatoires décentralisés ;
- La 5W du Food Security Cluster pour le taux de couverture de l'assistance alimentaire
- Les données CATI/ PAM, DIEM/FAO ;
- D'autres documents pour des informations plus structurelles
- Le profil des moyens d'existence en milieu rural de FEWSNET de 2015
- L'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI 2016-2017)

Sur la base de toutes ces preuves mentionnées ci-dessus, les protocoles standardisés de l'IPC 3.1 ont permis de classer la sévérité et de cartographier l'insécurité alimentaire en Haïti. Les unités d'analyse ont été les zones de moyens d'existence à l'intérieur des départements et les quartiers pauvres et très pauvres de la zone métropolitaine.

L'analyse s'est réalisée en présentiel, toutefois les discussions en plénière ont été réalisées de manière hybride (virtuelle et présentielle) afin de faciliter la participation de certains partenaires, notamment les points focaux des observatoires de certains départements qui n'ont pas pu faire le déplacement en raison du contexte sécuritaire et l'Unité de Support Global de l'IPC qui fournit un appui technique au groupe de travail.

Le niveau de preuve pour la classification actuelle est excellent (***) .



Limites de l'analyse

- Les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être analysées ;
- Il convient de souligner que cette classification par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée. La phase de la zone est déterminée par les règles des 20% de la population se trouvant en pire condition.
- L'analyse est faite sur la base des données de population de 2015 faute de données de population plus récentes désagrégées par section communale. D'un autre côté, on sait qu'il y a un fort mouvement de population de certains quartiers/communes où la violence des gangs est plus intense vers d'autres quartiers/communes relativement plus calmes. Les chiffres sont probablement sous-estimés pour certaines communes et sur estimés pour d'autres.
- L'absence de certains secteurs ou institutions (eau-hygiène- assainissement) en raison des troubles socio-politique est à noter en dépit des efforts de la CNSA pour élargir l'équipe d'analystes.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement ; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA)

cnsa@cnsahaiti.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Elle a bénéficié du soutien technique et financier de UE, PMSAN, PAM, ONU FEMMES, USG, CARE, Save The Children, FEWS NET, Plan Haïti, CRS, Concern World Wide, AVSI et FAO.

Classification de l'insécurité alimentaire conduite à l'aide des protocoles IPC, développés et mis en œuvre par le Partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim, CARE, le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWS NET, le groupe sectoriel (cluster) sécurité alimentaire, le groupe sectoriel (cluster) malnutrition, l'IGAD, Oxfam, PROGRESAN-SICA, la SADC, Save the Children, l'UNICEF et le PAM.

Partenaires de l'analyse IPC:

USAI/MARNDR, IHSI, UHM, MEF, MSPP/Nutrition, MPCE/DPES, MDE/ONQEV, MCI/BHN, MEF/FAES, Ambassade de Suisse, Ambassade de France/SHACDA, Concern Worldwide, Plan International Haïti, WHH-AAA, Save The Children, HI, FOFALÉ, PAPDA, ICKL, PAM, OCHA, ONU FEMMES, FEWSNET, Food Security Sector (FSS), ESUN.

Avec le support technique de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG).